ACTE d’engagement

**OBJET :** Marché public relatif à l’acquisition d’un instrument d’analyse thermique ATG/DSC et réalisation de prestations de service connexes

**Numéro d’engagement (complété par l’ASNR au moment de la notification) :** …

|  |  |
| --- | --- |
| **Mode de passation du marché public** | Marché à procédure adaptée |
| **Direction/Service/Bureau** | **ASNR/DREE/PSE-ENV/SPDR** |

**TABLES DES MATIERES**

[ARTICLE 1 : OBJET DE L’ACTE D’ENGAGEMENT 3](#_Toc189215201)

[ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE 4](#_Toc189215202)

[ARTICLE 3 : SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE DUMENT HABILITE OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT 10](#_Toc189215203)

[ARTICLE 4 : IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L’ACHETEUR ET CHOIX DE L’OFFRE 12](#_Toc189215204)

# ARTICLE 1 : OBJET DE L’ACTE D’ENGAGEMENT

#### objet du marché public

Le présent marché a pour objet l’acquisition d’un instrument d’analyse thermique ATG/DSC et réalisation de prestations de service connexes.

#### portee de l’acte d’engagement

Le présent acte d'engagement correspond à l’ensemble du marché public.

# ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

#### identification du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

Le présent acte d’engagement et son annexe financière (Décomposition du Prix Global Forfaitaire)

Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) référencé « CCTP/PSE-ENV/SPDR/ 2025-025»

Les « réponses aux questions des candidats sur le dossier de consultation » et les « précisions apportées par les soumissionnaires »

L’arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de Fournitures courantes et services

et conformément à leurs clauses,

le signataire

s’engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

…

engage la société ………… sur la base de son offre ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

…

l’ensemble des membres du groupement s’engagent, sur la base de l’offre du groupement ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

…

à livrer les fournitures et à exécuter les prestations demandées aux prix global et forfaitaire initial indiqué ci-dessous[[1]](#footnote-1) :

Taux de la TVA : …%

* Prix global et forfaitaire du marché : …€ HT soit … € TTC

La décomposition du prix global et forfaitaire ou des prix forfaitaires indiqués ci-dessus est détaillée dans l’annexe financière jointe au présent acte d’engagement.

#### Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

*(En cas de groupement d’opérateurs économiques.)*

Pour l’exécution du marché public, le groupement d’opérateurs économiques est :

*(Cocher la case correspondante.)*

conjoint OU  solidaire

*(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement conjoint** | **Prestations exécutées par les membres**  **du groupement conjoint** | |
| **Nature de la prestation** | **Montant HT**  **de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

#### COMPTE(S) A CREDITER

*(Joindre un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal)*

**** Titulaire du compte avec Adresse du titulaire du compte

…

**** IBAN

…

**** BIC

…

**** Domiciliation de la banque

…

#### Durée et delais d’EXECUTION

Le présent marché est conclu pour une durée globale de trente-neuf (39) mois à compter de sa date de notification.

Cette durée se décompose comme suit :

* Une première phase correspondant à la fourniture, l’installation et la mise en service de l’équipement, soumise au délai d’exécution maximum de douze (12) semaines calendaires à compter de la date de notification du marché
* Une période de garantie contractuelle de douze (12) mois, courant à compter de la date de réception définitive de l’équipement ;
* Une période de 24 mois supplémentaires correspondant aux prestations de maintenance préventive et d’extension de garantie contractuelle, débutant à l’issue de la période de garantie.

Le délai d’exécution des prestations de fourniture, installation et mise en service de l’équipement est fixé à un maximum de douze (12) semaines calendaires à compter de la date de notification du marché.

Ce délai comprend l’ensemble des opérations nécessaires à la mise en service effective de l’équipement, y compris le transport, l’installation sur site, les réglages, les essais de bon fonctionnement, la formation (le cas échéant) et la remise du dossier technique complet.

Toutefois, si le titulaire propose dans son offre un délai d’exécution inférieur à douze (12) semaines, ce délai réduit devient contractuel et constitue un engagement ferme de sa part. Ce délai d’exécution définitif est alors celui qui sera retenu au marché

#### interlocuteurs

* + - **Responsables techniques**

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, les parties désignent comme responsable technique la personne suivante :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Nom / Prénom** | **Téléphone** | **Mail** |
| Pour l’ASNR | Georges MATTA | 01.58.35.94.49 | [georges.matta@asnr.fr](mailto:georges.matta@asnr.fr) |
| Pour l’opérateur économique | … | … | … |

* + - **Responsables commerciaux**

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, les parties désignent comme responsables commerciaux les personnes suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Nom / Prénom** | **Téléphone** | **Mail** |
| Pour l’ASNR | Fabrice MARTIAL | 01 58 35 91 53 | [fabrice.martial@asnr.fr](mailto:fabrice.martial@asnr.fr) |
| Pour l’opérateur économique | … | … | … |

* + - **Correspondances**

Les correspondances entre les deux parties, se feront aux adresses suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| **Désignation** | **Adresse** |
| ASNR | ASNR/PSE-ENV/SPDR/LETIS  A l’attention de M. Georges MATTA  Bât. FAHRENHEIT  92262, Fontenay aux roses Cedex |
| Opérateur économique | … |

#### Avances

Je renonce au bénéfice de l'avance :  Non  Oui

*(Cocher la case correspondante.)*

# ARTICLE 3 : SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE DUMENT HABILITE OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

La signature de l’acte d’engagement vaut acceptation de l’ensemble des pièces contractuelles indiquées à l’article 4 du CCAP du marché.

#### signature du marché public par le titulaire individuel

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

#### signature du marché public en cas de groupement

Les membres du groupement d’opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(*[*article R. 2142-23*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037730641&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *ou* [*article R. 2342-12*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037728949&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *du code de la commande publique)*:

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]*

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

*(Cocher la case correspondante.)*

conjoint OU  solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :

*(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

*(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).*

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement :

*(Cocher la case correspondante.)*

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

*(Donner des précisions sur l’étendue du mandat)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

# ARTICLE 4 : IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L’ACHETEUR ET CHOIX DE L’OFFRE

**Cette partie est réservée à l’ASNR, elle ne doit en aucun cas être complétée par l’opérateur économique.**

#### Désignation de l’acheteur

AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE ET DE RADIOPROTECTION (ASNR)

**Siège social :**

15 RUE LOUIS LEJEUNE 92120 MONTROUGE

SIRET : 13000180300027

**Etablissement de Fontenay-aux-Roses :**

31 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC 92260 FONTENAY-AUX-ROSES

SIRET : 13000180300035

#### Signataire du marché public

Monsieur Pierre-Marie ABADIE, nommé Président de l’ASN par décret du 4 novembre 2024, publié au J.O.R.F. du 6 novembre 2024, et de l’ASNR à compter du 1er janvier 2025 en vertu de l’article 9 de la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire, ou ses représentants habilités par délégations de signature publiées sur le site internet de l’ASNR.

#### Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’article R. 2191-59 du code de la commande publique,

auquel renvoie l’[article R. 2391-28](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=D5F2C558D167BFA1A3D87F2A4EDA8784.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037728411&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) du même code (nantissements ou cessions de créances)

Monsieur le Président de l’ASNR

Boîte postale n°17

92262 Fontenay-aux-Roses Cedex

#### Désignation et adresse du comptable assignataire

Service du contrôle budgétaire et comptable du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (SCBCM - MTECT)

GRANDE ARCHE DE LA DEFENSE- PAROI SUD

92055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 67 21

**La présente offre est acceptée pour l’ensemble du marché public n°** [xxxxx]

**Elle est complétée par les annexes suivantes :**

* **Annexe 1 : Annexe financière (DPGF)**
* **Annexe 2 :**
* **Annexe 3 :**

A Fontenay-aux-Roses,

**Signature**

*(représentant de l’acheteur habilité à signer le marché public)*

**ANNEXE FINANCIERE : DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (DPGF)**

1. En cas de contradiction avec les prix renseignés dans l’annexe financière, les prix renseignés dans cette dernière prévaudront. [↑](#footnote-ref-1)